



TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

Le gouvernement s'attaque aux agent·e·s malades !

Depuis 2021, les agent·e·s publics peuvent bénéficier d'un droit rechargeable au temps partiel thérapeutique. Avant cette évolution, ce droit était extrêmement limité : une seule année sur toute la carrière pour une même affection.

Aujourd'hui, le gouvernement veut remettre en cause cet acquis.

UNE « RÉFORME » QUI CACHE UNE ATTAQUE CONTRE LES DROITS

Sous couvert de « concertation », les propositions présentées par la DGAFP sous la pression de Fédération Hospitalière de France visent en réalité à :

- restreindre l'accès au temps partiel thérapeutique,
- affaiblir la protection des agent·e·s malades,
- permettre aux employeurs de contester plus facilement les décisions médicales.

Le gouvernement prépare un recul majeur des droits statutaires dans la fonction publique.

C'est une attaque inacceptable contre les agent·e·s publics, d'autant que les négociations pour la mise en place d'une complémentaire santé dans la FPH sont au point mort.

CE QUE PRÉVOIT LE PROJET DU GOUVERNEMENT !

- Un délai maximal de 30 jours pour accorder le temps partiel thérapeutique.
➤ C'est un moyen supplémentaire de retarder ou refuser l'application des prescriptions médicales.
- Un entretien obligatoire entre l'agent·e et l'employeur.
➤ C'est un dispositif qui risque de devenir un outil de pression sur les personnels fragilisés par la maladie.
- Une dégradation des conditions de reconstitution des droits.
➤ Les arrêts maladie ne seraient plus pris en compte dans leur calcul.
- Une remise en cause des droits à congé de longue maladie
➤ Les droits pourraient être calculés au prorata du temps travaillé en temps partiel thérapeutique.

UNE LOGIQUE CLAIRE : FAIRE DES ÉCONOMIES SUR LE DOS DES MALADES

Alors que les employeurs parlent de maintien dans l'emploi, ces mesures auront exactement l'effet inverse :

- fragiliser les agent·e·s confronté·e·s à la maladie,
- rendre plus difficile leur retour au travail,
- réduire leurs droits à protection en matière de santé.

**LES FEMMES SERONT
EN PREMIÈRE LIGNE,
C'EST INACCEPTABLE.
ALORS QUE LE
GOUVERNEMENT
PRÉTEND MENER
UNE NÉGOCIATION
« AMBITIEUSE »
SUR L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE.**

**La CGT dénonce une
régression sociale
inacceptable.**

NOUS EXIGEONS :

- le retrait immédiat de ce projet de réforme,
- le maintien et le renforcement des droits au temps partiel thérapeutique,
- une véritable politique de prévention et de protection de la santé au travail.